

organisations de la société civile et responsables locaux de la CENI, des membres de l'administration ainsi que les autorités de base. Le présent rapport de recherche se structure à cet effet sur trois principaux points en sus des généralités introductives. Le premier point porte sur certaines balises conceptuelles fondamentales et en faisant état de notre propre mesure de l'engagement des femmes dans le paysage politique congolais. Le deuxième point est axé sur l'examen proprement dit des obstacles à la participation politique des femmes en mettant en surface les résultats qualitatifs et empiriques de l'étude. En dernier lieu, l'étude va suggérer et recommander des voies nouvelles à exploiter pour un engagement actif des femmes dans la vie politique congolaise.

L'analyse proprement dit ressort trois ordres d'obstacles autour de la participation politique des femmes. Le premier ordre d'obstacles est du ressort socio-culturel. La présence précaire des femmes dans la vie politique congolaise résulte, ici, des us et coutumes dévalorisants, le défaut d'instruction, les obligations et charges ménagères, le poids des préjugés sociaux et le déficit de confiance en soi et de solidarité. Toutes ces pesanteurs socio-culturelles sont tout autant des freins à la participation politique des femmes. Le deuxième axe porte sur l'analyse des obstacles politico juridiques. En effet, la faible présence féminine dans la vie politique congolaise est fonction du cadre institutionnel défavorable, de l'opportunisme politique, du défaut des stratégies mobilisatrices de l'électorat ainsi que du défaut de présence dans les instances partisans de décision. Le troisième et dernier axe de l'analyse concerne la pesanteur économique. L'analyse met un accent sur la pauvreté des femmes comme entrave à leur engagement politique. C'est

la raison de l'insuffisance des moyens matériels et financiers qui les décourage de s'investir activement en politique.

Pour tenter d'en cerner les voies nouvelles, des actions tendant à accroître la participation des femmes à la vie politique sont regroupées en deux catégories et concernent la capacitation et le plaidoyer.

Les actions relatives à la capacitation :

- Sensibiliser les catégories féminines à accroître le niveau d'instruction et à combattre l'analphabétisme des femmes ;
- Renforcer les capacités des femmes par la vulgarisation des lois qui protègent leurs droits ;
- Conscientiser les femmes à l'entretien de la solidarité et tolérance entre elles pour la cause de la parité dans les institutions politico administratives nationales, provinciales et locales ;
- Organiser des sessions de conscientisation des femmes pour que leur supériorité numérique dans les organisations citoyennes et partisanses soit prolongée dans les échelles de gestion de l'Etat ;
- Appuyer les femmes à étendre leur ambition politique à toutes les fonctions électives, du sommet de l'Etat jusqu'à l'échelon le plus bas, et à lutter contre l'opportunisme en politique ;
- Eduquer les hommes et des femmes au changement des mentalités et des comportements concernant les normes sociales néfastes vis-à-vis des femmes candidates ;

- Appuyer les réseaux de catégories féminines à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux médias comme outil de stratégie politique et de marketing électoral ;
- Amener les femmes à renforcer leur pouvoir économique au travers de diverses sessions de formations à l'autonomisation financière et de lutte contre la pauvreté ;
- Vivement, une éducation électorale continue est à organiser à l'attention des femmes et incidentiellement des hommes.

Les actions relatives au plaidoyer :

- Influencer le pouvoir législatif et la CENI en vue de gagner le « caractère obligatoire » de la parité sur les listes électorales assorti d'un traitement préférentiel sous forme de gratifications financières.
- Persuader les instances législatives, exécutives et partenaires nationaux et internationaux à apporter aux femmes candidates un soutien financier et professionnel particulier en vue de leur progrès en politique ;
- Appuyer les organisations féminines à gagner un mécanisme d'incitation (au-delà de l'exemption du paiement du cautionnement) en direction des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats indépendants qui établiraient les femmes en tête des listes électorales ;
- Influencer les instances partisanes à accorder aux femmes plus de poids politique et de voix dans les instances décisionnelles des partis politiques ;

- Persuader les pouvoirs législatif et exécutif à améliorer le cadre légal en amendant les aspects qui affectent la participation des femmes à la vie politique, et animer la dynamique de l'évolution des questions des droits des femmes et de la parité.

Introduction

A. Contexte et problème de l'étude

La participation des femmes à la vie politique constitue un des progrès des démocraties de Lumière et une voie au développement complet et durable des nations. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes sont une partie intégrante¹. La Charte des Nations Unies en est le premier instrument international à instaurer le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces droits ont commencé en 1945 par l'octroi aux femmes de la possibilité de voter et d'être élues. Malgré cette accession relativement tardive des femmes à la vie civique, en tant qu'électrices et candidates et un potentiel électoral indéniable qu'elles constituent, on déplore encore leur sous-représentation dans les fonctions gouvernementales, parlementaires et parmi celles des dirigeants élus des institutions territoriales comme la province, la ville, la commune, la chefferie, le secteur.

En République démocratique du Congo (RDC), deuxième plus grand pays d'Afrique avec une population totale de 67,8 millions d'habitants, dont 51% de femmes², celles-ci n'occupent actuellement que 7,2% des postes au plus haut niveau de la prise de décision au niveau national, au

¹ RDC, Politique Nationale du Genre (première partie), p.9.

²<https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo>, consulté le 8 Mars 2023.

parlement et au gouvernement, selon l'ONU Femme³. Bien que leur accès à des fonctions puisse évoluer dans le temps comme dans l'espace, la situation des femmes en politique demeure préoccupante, et s'amenuise au fur et à mesure que l'enjeu politique s'accroît. Et ce, malgré les appels répétés des organisations des droits humains tant locales, nationales qu'internationales, au respect des conventions internationales et dispositions des lois nationales à la promotion des droits politiques des femmes⁴.

Les différents processus électoraux organisés depuis 2003 n'ont point produit une égale considération accordée aux femmes qu'aux hommes. Pour illustration, les derniers scrutins organisés en décembre 2018, auxquels les femmes n'ont atteint que 10,3% des résultats, expliquent une difficile participation politique, après un effort pourtant non moins remarquable en sensibilisation à la vie civique, capacitation et éducation électorales.

C'est pourquoi, en conformité avec la sensibilité mondiale en vogue, la RDC s'est engagée à intégrer le genre dans les politiques, programmes et projets de développement comme facteur essentiel vers une réduction de la pauvreté.⁵ L'article 14 de la constitution du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour ainsi que la Loi n°15/013 du 1^{er}

³<https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo>, consulté le 8 Mars 2023.

⁴ Ph. Ahadi Senge Milemba, « Parité homme-femme en RD Congo : Vers quel ordre sociopolitique ? », *Congo-Afrique*, Numéro 533, Mars 2019, pp 236-246.

⁵ RDC, *Plan d'action national de mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre*, Octobre 2010, p.43.

août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité en sont des leviers.

Cela permet de questionner les statuts sociaux collés aux femmes différemment des hommes pour saisir les diverses entraves à la base des rapports d'inégalité dans la vie politique, ce dont la présente étude examinera les fondements dans la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo. Par la suite, l'étude cernerá les points d'action pour que les candidatures féminines s'affranchissent des réticences des acteurs sociopolitiques et de la sévérité des construits sociaux qui pèsent sur elles et agissent comme des freins à leur participation politique.

En vue de fixer le cap à cette étude, les objectifs valent la peine d'être préalablement déterminés.

B. Objectifs de l'étude

Pour permettre la mobilisation d'énergies sur les résultats à atteindre, Il est assigné à cette étude l'objectif principal d'examiner les obstacles auxquels les femmes font face dans la vie politique congolaise. Spécifiquement, il s'agit de :

- Relever et analyser les entraves à la participation politique des femmes ;
- Réimaginer des sentiers nouveaux à l'amélioration de la participation politique des femmes ;
- Cerner des actions à exploiter pour accroître la participation politique des femmes.

C. Résultats attendus

A l'issue de l'étude, les résultats suivants seront atteints :

- Les obstacles auxquels les femmes se heurtent dans la vie politique sont examinés ;
- Les voies nouvelles à l'amélioration de la participation politique des femmes sont recommandées ;
- Les pistes d'actions mesurées, axées sur la capacitation des catégories féminines et le plaidoyer, et qui doivent alimenter le travail du Département Genre de Pole Institute, sont identifiées.

D. Démarche méthodologique

En vue d'atteindre les objectifs assignés à cette étude, l'approche méthodologique qualitative a été mobilisée afin d'y répondre le mieux possible. En effet, trois étapes ont été suivies. La première étape a consisté à organiser quelques réunions pédagogiques au cours desquelles les objectifs de l'étude, l'angle d'attaque et la population cible ont été déterminés en vue de réunir les données qualitatives pertinentes.

Dans un deuxième temps, une revue documentaire a permis de clarifier la portée des concepts de base pour faciliter la compréhension de l'objet en étude. A cet effet, des études universitaires, les archives de la Commission électorale nationale indépendante, les rapports de l'Observatoire de la parité et de la Ligue de femmes politiques, la Politique Nationale du Genre adoptée en Juillet 2009 ainsi que d'autres

documents ayant trait à la thématique sous examen ont été mis à contribution.

Dans un troisième temps, des entretiens semi-directifs couplés de focus groups mixtes ont été organisés dans le territoire de Nyiragongo et dans la ville de Goma, auprès d'un échantillon de 200 parties prenantes, sélectionnées dans le respect de la représentativité des hommes et des femmes. Il s'agit des acteurs(trices) politiques, des potentiels candidat(e)s et membres des partis politiques, des membres des organisations de la société civile et responsables locaux de la CENI, des membres de l'administration ainsi que les autorités de base.

Plus particulièrement, 3 focus groups mixtes ont été organisés, dont 1 dans le territoire de Nyiragongo, le 17 novembre 2022 et 2 dans la ville de Goma, le 18 et le 19 novembre courant. Composé de 15 membres, chaque focus group comprenait des membres des partis politiques, des électeurs (trices), des membres des organisations de la société civile et les autorités de base. Les récits de vie qui en ont découlés ont permis d'étayer nos analyses quant aux obstacles à la participation politique des femmes au Nord Kivu.⁶

Globalement, la collecte des données qualitatives s'est déroulée sans heurt (de novembre à décembre 2022), malgré la situation d'insécurité régnante dans la ville de Goma comme dans le territoire de Nyiragongo due aux intenses combats opposant le Mouvement du 23 Mars, M23 en sigle, aux forces loyalistes de la RDC.

⁶ L'auteur remercie vivement Gloire Bahati Gahagamo, Assistant à l'Université de Goma, pour son assistance dans la phase de collecte des données dans la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo.

E. Structure de l'étude

Mises à part l'introduction et la conclusion, le développement de cette étude comprend trois principaux points. En premier lieu, quelques balises conceptuelles fondamentales sont posées, en faisant état de notre propre mesure de l'engagement des femmes dans le paysage politique congolais. En deuxième lieu, nous examinerons les obstacles à la participation politique des femmes pour, en troisième lieu, discuter des voies nouvelles à exploiter pour un engagement actif des femmes dans la vie politique congolaise.

1. Définition des concepts de base

La définition des concepts de base est une nécessité pour mieux appréhender la présente étude et d'en avoir une compréhension commune et partagée. C'est pourquoi nous allons clarifier, d'abord, le concept de "participation politique" et, par la suite, celui de la "représentation politique".

1.1. Participation politique

La participation politique est une notion en vogue dans les démocraties de Lumière. Anne-Cécile Douillet la considère comme l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique.⁷ R. Lefebvre et M. Nonjon, quant à eux, en distinguent trois formes. D'abord, la participation « fonctionnelle » dont l'objectif est managérial, et vise l'amélioration de la gestion urbaine avec l'idée que « mieux gérer, c'est gérer plus près et gérer avec ». C'est une approche d'incorporation des aspirations et des énergies des habitants dont la visée est la plus grande efficacité des processus décisionnels et la gestion des conflits potentiels. Ensuite, la participation « sociale » qui consiste, à travers l'implication des habitants, à améliorer la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire donné voire de maintenir « la paix sociale ». Le rôle de la démocratie locale est alors de retisser du « lien

⁷Douillet, A.-C., « Chapitre 1. La participation politique dans les démocraties représentatives », *Sociologie politique. Comportements, acteurs, organisations*, Douillet A.-C. (SD). Armand Colin, 2017, pp. 15-38.

social », de reconstruire une confiance mutuelle, de reconstituer une sociabilité même minimale. Enfin, la participation « politique » dont l'objectif est politique, et cherche, par l'intermédiaire de ses dispositifs participatifs, à rétablir les liens distendus entre les élus et les citoyens, à reconnaître un droit aux habitants à participer à l'élaboration de la décision publique, voire à promouvoir les codécisions⁸.

Olivier Nay et all,⁹ voient en la participation politique un « ensemble des pratiques (voter, manifester, militer, participer à des réunions...) et des manifestations d'intérêt (s'informer sur la politique, parler de politique...) des gouvernés à l'égard des affaires publiques touchant la commune, la région, l'État ou même l'humanité tout entière. La question de la participation politique soulève toujours celle des droits du citoyen et des conditions d'attribution de la citoyenneté. D'autres formes de participation politique coexistent avec le vote : le militantisme dans les partis, l'engagement syndical, l'implication dans des activités associatives, la participation à des mobilisations collectives, mais aussi l'acquisition d'un mandat d'élu local.

Les femmes congolaises sont toutes appelées à développer ces trois formes de participation parce que l'accès à la gestion de la cité est un droit leur reconnu et un aspect fondamental, s'agissant des démocraties représentatives comme la RDC. Une large exploitation des dispositifs de la participation politique inférerait son prolongement politique, duquel les femmes gagneraient un poids démographique dans les

⁸R. Lefebvre et M. Nonjon, « La démocratie locale en France : ressorts et usages. », *Sciences de la société*, n°60, 2003.

⁹O. Nay et all (SD.), *Dictionnaire de science politique. Vie institutionnelle*, 4^e édition, Paris, Dalloz, 2017, p. 75.

fonctions parlementaires, gouvernementales et parmi les dirigeants élus des institutions territoriales comme la province, la ville, la commune, la chefferie, le secteur.

1.2. Représentation politique

Au sens le plus large, « représenter » signifie donner à voir une chose invisible, rendre présente une chose absente.¹⁰ Étendue de la sorte, des individus, femmes ou hommes – les représentants – agissent au nom et à la place d’autres – les représentés. Les représentants doivent agir de façon indépendante. Les représentés aussi doivent être capables d’agir et de juger de façon indépendante, et pas seulement être pris en charge¹¹. Paxton et Hughes¹² distinguent trois types de représentation : la représentation formelle (A), la représentation descriptive (B) et la représentation substantielle (C).

A. La représentation formelle

La forme la plus courante de représentation est l’égalité formelle, qui est souvent établie par la loi. On suppose que les gens élisent des représentants en fonction de leurs opinions politiques ou de leurs compétences. Outre le fait que cette hypothèse ne s’est pas concrétisée dans de nombreuses démocraties en développement, à l’échelle

¹⁰ G. Göhler, « La représentation politique dans la démocratie », Trivium [En ligne], 16 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.4803>

¹¹ Lire F. Pitkin, Hanna, « La représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50, no. 2, 2013, pp. 35-51

¹² P. Paxton et M.M. Hughes (Eds.), *Women, Politics, and Power. A Global Perspective*. Los Angeles, Pine Forge Press, 2007.

mondiale, les femmes sont souvent exclues des postes électifs pour des raisons sans rapport avec les opinions politiques et les compétences individuelles.

B. La représentation descriptive

La représentation descriptive crée un lien entre la représentation et la circonscription. Dans cette forme, le nombre de femmes est placé dans le contexte des intérêts et de la circonscription. Par conséquent, les systèmes électoraux favorisent l'élection des femmes avec des listes de parti, la représentation proportionnelle (RP) et les grandes magnitudes de circonscription. Dans un système uninominal, une femme est placée dans une catégorie en tant que choix numéro un de son parti pour participer à l'élection. En outre, dans un système de représentation proportionnelle avec de grandes magnitudes de district, une femme peut être placée plus bas sur la liste du parti et être quand même élue.

C. La représentation substantive

La représentation substantive souligne la nécessité pour les femmes d'agir pour elles-mêmes et de ne pas être représentées par d'autres. Il ne peut y avoir d'égalité si les femmes ne parlent et n'agissent pas pour elles-mêmes et ne sont pas assises aux tables de décision. Les femmes congolaises sont appelées à se nourrir de cette ambition.

Ces trois types de représentation politiques des femmes doivent être activés et poursuivis en vue de la participation des femmes dans la vie politique, y compris dans la vie publique. Cependant, quel que soit le type de représentation sous-jacente à la représentation politique des femmes, celle-ci connaît des obstacles qu'il importe d'analyser.

2. Obstacles à la participation politique des femmes

Les obstacles à la participation des femmes congolaise à la vie politique résultent d'une combinaison de diverses réalités comme ressorties des réponses de nos enquêtés. Ces réponses, regroupées en obstacles socio culturels, obstacles politico-juridiques et obstacles économiques, forment l'angle d'analyse cerné de cette section.

2.1. Obstacles d'ordre socio-culturel

La présence précaire des femmes dans la vie politique congolaise résulte, ici, de diverses pesanteurs socio-culturelles qui s'enracinent dans le contexte de la vie de la femme congolaise. Il s'agit principalement du poids des us et coutumes dévalorisants, du défaut d'instruction, des obligations et charges ménagères, du poids des préjugés sociaux et le déficit de confiance en soi ainsi que celui de solidarité.

A. Us et coutumes dévalorisants

Dans le lot d'obstacles socio-culturels à la participation politique des femmes, plusieurs réponses des enquêtés indiquent le poids des us et coutumes dévalorisants qui caractérisent la culture de nos sociétés. Ces précédents socio-culturels heurtent la possibilité des femmes de progresser en politique comme repris dans les opinions ci-après émises :

« Nos croyances, nos coutumes, nos traditions rétrogrades empêchent le progrès politique des femmes. Elles considèrent la femme comme un être inférieur par rapport à l'homme, et donc incapable de diriger la famille ou la société.¹³ »

« Avec ces imaginaires entretenus par nos traditions, les femmes sont étouffées dans la vie sociale. Au nom de la tradition, elles sont interdites de parler ou de se tenir devant les hommes. Celles qui tentent de braver ces limites culturelles, sont traitées de tous les maux : femmes difficiles, insoumises, impolies... Généralement, nos coutumes les condamnent au rôle social secondaire, à la dépendance sociale, aux travaux domestiques, à la maternité, etc.¹⁴ »

Dès lors, on peut bien comprendre la raison de la réticence de certaines femmes à s'afficher en public, mieux encore, à s'engager dans la vie politique. Elles sont heurtées par les préjugés partagés sur leur réputation en société : « comportement de légèreté ». Pour en savoir davantage, nous avons recueilli d'autres avis des échanges en focus group avec des parties prenantes clés. Le but était d'approfondir l'indicateur socio-culturel sous examen. Ainsi, l'essentiel des points de vue des parties prenantes se présente comme suit :

« Certains hommes continuent de penser que si la femme assume une fonction politique ou administrative importante,

¹³ Entretien accordé par un membre de la société civile, territoire de Nyiragongo, Kiziba I, le 19 novembre 2022.

¹⁴ Entretien accordé par une potentielle candidate aux élections de 2023, Goma, Quartier Kyeshero, le 19 novembre 2022.

elle ne sera pas soumise à son mari. Elle abandonnera son rôle de mère et d'éducateur des enfants. Elle ne sera pas présente pour la famille et finira par devenir le chef de la famille.¹⁵»

« Dans nos sociétés, on sait que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à tous les domaines de la vie par rapport aux hommes. Le sexe a tendance à dicter la place de l'homme et de la femme dans ces domaines. La bible renforce cette position. La religion essaye de montrer que l'homme est la tête de la famille. La femme lui doit obéissance. Cela renforce l'autorité de l'homme sur la femme dans les rapports sociaux respectifs.¹⁶ »

« Certaines de nos valeurs traditionnelles ne laissent pas la chance aux femmes d'émerger en politique. Même si elles sont reconnues massives dans les organisations politiques et de la société civile, les femmes n'ont pas de chance d'émerger en politique ; leur chance s'affaiblit en politique. Notre société est ainsi faite.¹⁷ »

« Certains hommes trouvent ridicule, voire humiliant d'être sous la domination d'une femme, peu importe ses atouts.¹⁸»

« Pour émerger en politique, les femmes doivent se ranger derrière un homme politiquement puissant ('autorité morale', 'président d'un parti' ou 'président d'un regroupement

¹⁵ Focus group organisé à Nyiragongo, village Kiziba II, le 17 novembre 2022

¹⁶ Focus group organisé à Nyiragongo, village Kiziba II, le 17 novembre 2022

¹⁷ Focus group organisé à Nyiragongo, village Kiziba II, le 17 novembre 2022.

¹⁸ Focus group organisé à Nyiragongo, Kiziba II, le 17 novembre 2022.

politique’’). En contrepartie, cet homme jouira de leur corps, pour dire de leur sexe. Cela est source du désintéressement pour certaines femmes en politique.¹⁹ »

L’examen de ces avis met en avant le fait que certaines considérations négatives de us et coutumes locaux demeurent décourageants à l’endroit des femmes en raison des stéréotypes négatif qu’ils font peser sur elles. Elles les marginalisent dans la vie politique malgré leur présence massive dans la vie partisane et associative.

B. Le défaut d’instruction ou l’analphabétisme

Les réponses des enquêtés révèlent aussi le défaut d’instruction ou l’analphabétisme comme une entrave à la participation politique des femmes. Les opinions recueillies auprès des enquêtés le justifient comme suit :

« Nous le savons tous bien, les parents ont privilégié la scolarité des garçons plutôt que celle des filles depuis longtemps. Cela est source d’inégalités choquantes observées entre filles et garçons dans nos sociétés. Ainsi, beaucoup de femmes sont plus intéressées par les activités champêtres et commerciales tandis que les hommes, eux, s’adonnent à la politique, vu leur niveau d’instruction. Cela a un impact négatif sur l’implication des filles et des femmes en politique.²⁰ »

« Cette problématique ne date pas de notre époque, elle est liée à l’histoire de la colonisation. Ce rapport d’inégalités sociales

¹⁹ Focus group organisé à Nyiragongo, Kiziba II, le 17 novembre 2022.

²⁰ Focus group organisé à Nyiragongo, Kiziba II, le 17 novembre 2022.

entre les femmes et les hommes est un construit de la colonisation que nos cultures ont malheureusement hérité et pérennisé. Les attitudes déconsidérées que nos sociétés produisent et collent aux femmes sont une continuation de ce que les colonisateurs avaient fait de notre société auparavant.²¹ »

« Pour autant que la finalité des filles est le mariage, il est compréhensible qu'on n'investisse pas trop dans son instruction. Elles sont appelées à quitter leurs familles biologiques et aller servir une autre. Et c'est celle-ci qui contrôlera et jouira de tous d'elles. Ce qui n'est pas le cas pour un garçon !²² »

L'examen de ces avis nous livre une deuxième clef de lecture importante des freins socio-culturels à la participation politique des femmes. Il laisse comprendre que le défaut d'instruction voire l'analphabétisme est entretenu dans nos sociétés et heurte l'ambition politique des femmes. A cet égard, les enquêtes menées en 2017 par l'UNICEF, démontrent que la RDC affiche un taux de 29,1% d'analphabétisme dont 41% sont de femmes et 21% sont des hommes.²³ Le PNUD, quant à lui, dans son rapport sur le développement humain 2020, indique que 36.7 % des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 65.8 % des hommes.²⁴ Cette prévalence

²¹ Entretien accordé par un cadre de base à Goma, Quartier Mabanga Sud, le 23 novembre 2022

²² Entretien accordé par une actrice politique à Goma, Quartier Kyeshero, le 23 novembre 2022

²³ <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-le-taux-danalphabetisme-seleve-a-291-gouvernement-et-unesco-mobilises-contre-ce-fleau/>, consulté le 8 Mars 2023.

²⁴ PNUD, Rapport sur le développement humain 2020, p.5.

des femmes analphabètes est dû au privilège que les colons ont accordé aux hommes, l'apprentissage dès le début de la colonisation²⁵. Bien plus, les femmes sont davantage victimes que les hommes d'analphabétisme et de déperdition scolaire, et accèdent bien plus rarement à une éducation supérieure. L'accès aux études supérieures est plus difficile pour les femmes à cause des mariages précoces, de la pauvreté des parents ou encore des conséquences des différentes coutumes sur la destinée de la jeune fille et du jeune garçon.²⁶ Les femmes n'y représentent que 26% des effectifs.²⁷

C. Les obligations et charges ménagères

Les opinions des interviewés sont unanimes sur le fait que les obligations et les charges ménagères agissent comme des freins à la participation politique des femmes congolaises :

« La politique est un métier des hommes. Ceux-ci sont aptes à se mouvoir au gré des intérêts politiques. Une femme ne peut pas faire cela, sinon, elle aura sacrifié la vie de sa famille... Ses obligations familiales sont tellement nombreuses et les charges ménagères l'obligent à rester près des enfants pour leur garde, santé et éducation, bref pour les travaux domestiques. »²⁸

« Dans la majorité de nos cultures, on n'a pas encore compris que la femme peut aussi exercer des fonctions de prise de

²⁵ Union Congolaise des Femmes des Médias, *Freins à la participation politique des Congolaises, notamment en période électorale*, Rapport d'étude - Juillet 2017, p.113.

²⁶ Idem, p.32.

²⁷ World Women Report 2010 cité dans Profil genre République démocratique du Congo, 2016

²⁸ Focus group organisé à Nyiragongo, Kiziba II, le 17 novembre 2022

décision ou peut gérer les hommes. Elle est présentée comme un être fait pour le foyer, pour la maternité et les activités y relatives.²⁹ »

« Notre culture locale ne prédispose pas la femme à évoluer, à s'épanouir politiquement, parce qu'elle est sous la responsabilité et l'emprise de l'homme. La logique de fonctionnement de nos ménages ne permet pas non plus à la femme de se donner intégralement et en toute liberté à l'activité politique à cause des charges ménagères qui pèsent sur elle.³⁰ »

« La politique voudrait que la femme engagée en politique soit souple, ambitieuses, dynamique et disponible, mais en réalité, elle semble briller par le défaut de ces qualités, ce qui réduit ses chances d'être sélectionnée en politique.³¹ »

De l'ensemble des réponses, il ressort que les obligations et charges ménagères ne sont pas propices à la participation politique des femmes. Plusieurs avis présentent d'ailleurs la femme sous le stéréotype enraciné dans l'esprit collectif d'un « être fait pour le foyer ». Ils indiquent que les femmes en politique éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et engagement politique. Plus fort encore, leur engagement politique a acquis une autre connotation, c'est celle de « sacrifice de leur vie de famille ».

²⁹ Entretien accordé par une femme politique, Goma, Quartier Himbi, le 19 novembre 2022

³⁰ Entretien accordé par un agent de l'administration publique congolaise, Goma, Quartier Les volcans, le 19 novembre 2022

³¹ Entretien accordé par un acteur de la société civile de Nyiragongo, Kiziba I, le 19 novembre 2022

D. Le poids des préjugés sociaux

Les avis recueillis convergent tout autant sur le fait que les femmes sont victimes des préjugés sociaux sur leurs rôles en société. Ces préconçus partagés dans plusieurs de nos communautés ont été, pour l'essentiel, présentés comme suit :

« Des stéréotypes sont véhiculés tous les jours, dans les coins et les recoins de nos sociétés, et même dans nos familles que la femme ne doit pas faire la politique. Celle-ci est un métier réservé aux hommes.³² »

« Des représentations sociales démesurément négatives sont accolées aux femmes en politique : elles sont prostituées ; infidèles et difficiles à gérer en tant qu'épouse ...³³ »

« L'opinion publique pense que ce ne sont que les hommes qui maîtrisent la politique. Dans la vie politique bien sûr, la femme a des compétences, mais à cause des préjugés, elle croit en son incapacité.³⁴ »

« D'autres préjugés sociaux caricaturent les femmes jusqu'à sceller leur incapacité managériale ou organisationnelle. Avec ces caricatures, les femmes passent pour un symbole de la faiblesse et les hommes, pour un emblème de la force. Nos

³² Entretien accordé par un membre de la société civile à Goma, Quartier Ndosho, le 19 novembre 2022

³³ Entretien accordé par une femme, membre d'un parti politique, Goma, Quartier les Volcans, le 19 novembre 2022

³⁴ Entretien accordé par une femme de l'administration publique à Goma, Quartier Mikeno, le 19 novembre 2022

langues en sont beaucoup plus explicites. En lingala, par exemple, on dit : "loboko ya mwasi" (main gauche, symbole de la faiblesse) et "loboko ya mobali" (main droite, symbole de la force).³⁵ »

La lecture de ces opinions stéréotypées partagées par les hommes et les femmes sur leurs rôles sociaux respectifs et l'image de la femme comme épouse et mère des enfants induisent la légitimation du préjugé enraciné dans l'esprit collectif selon lequel la politique, compris comme l'art de gouverner, est un métier réservé aux hommes. Ces mentalités et convictions socialement partagées agissent comme une arme de désinformation et pousse les femmes à la perte de toute perspective en politique.

E. Déficit de confiance en soi et de solidarité entre femmes

Les réponses des interviewés convergent sur le fait que le déficit de confiance en soi et de solidarité entre femmes est retenu parmi les entraves à la participation des femmes à la vie politique :

« Les femmes n'ont pas confiance en elles-mêmes, car elles ont été détruites par les pratiques néfastes de nos cultures qui entretiennent chez elles le complexe d'infériorité.³⁶ »

« Les femmes ne se font pas confiance entre elles ; elles ne savent pas reconnaître les capacités de l'autre ; et par

³⁵ Entretien accordé par un homme, cadre de base à Nyiragongo, Kiziba I, le 19 novembre 2022

³⁶ Entretien accordé par un homme, membre de la société civile, Goma, Quartier Mikeno, le 19 novembre 2022

conséquent, ne solidarisent presque pas pour le succès politique de l'autre. Elles sont encore limitées à ce niveau et cela profite aux hommes en politique alors que ces derniers forment la minorité de l'électorat congolais.³⁷ »

« Les femmes se sous-estiment ; peu d'entre elles servent d'exemple sur lequel les autres femmes comme les hommes peuvent s'appuyer. Plus encore elles ne s'entraident presque pas pour soutenir la réussite de l'autre.³⁸ »

Ces réponses indiquent que la participation politique des femmes, en tant qu'électrices et candidates, est marginalisée par le déficit de confiance en soi et de solidarité entre elles. Pour cause, le niveau bas de scolarité des masses féminines, la précarité des conditions de vie, les construits sociaux négatifs, l'insuffisance ou l'absence d'entraînement à la prise de parole en public, notamment en période électorale³⁹ entravent le progrès des femmes en politique. Il convient de noter aussi que, beaucoup de partis politiques ou regroupements politiques n'organisent pas toujours de sessions de formation ou d'information à destination des membres, spécifiquement les femmes. Nombre d'entre ces organisations politiques préfèrent cantonner les femmes dans le peloton de tambourineurs, chanteurs, danseurs et thuriféraires du parti ou regroupement politique. *L'une des raisons avancées est que beaucoup d'organisations politiques n'ont pas de politique du genre.*

³⁷ Entretien accordé par une femme, membre d'un parti politique à Nyiragongo, Kiziba I, le 19 novembre 2022

³⁸ Entretien accordé par une femme politique à Nyiragongo, Kiziba I, le 19 novembre 2022

³⁹ Focus organisé à Goma, le 18 novembre 2022

D'autres encore n'ont pas assez de ressources pour ces genres d'activités en faveur particulièrement des femmes⁴⁰.

2.2. Obstacles d'ordre politico-juridique

La présence précaire des femmes dans la vie politique congolaise résulte aussi de diverses pesanteurs politico-juridiques. Il s'agit principalement du cadre institutionnel défavorable, opportunisme politique des femmes, défaut des stratégies mobilisatrices de l'électorat et le défaut de présence dans les instances partisans de décision.

A. Cadre institutionnel défavorable

Le recueil des avis des interviewés relatif aux pesanteurs d'ordre politico juridique en a révélé plusieurs. Les contributions font état du cadre institutionnel défavorable comme obstacles à la participation des femmes à la vie politique. A cet égard, il convient d'en présenter les vues des enquêtés comme suit :

« Les lois du pays reconnaissent la participation politique des femmes. Néanmoins, elles ne sont pas contraignantes quant à ce. Il y a également une sorte de boulimie masculine qui prédomine dans la sphère politique en RDC, excluant les femmes des instances de prise de décision.⁴¹ »

⁴⁰ Entretien avec un cadre d'un parti politique à Goma, Quartier Les volcans, le 18 novembre 2022.

⁴¹ Focus group organisé à Goma, le 18 novembre 2022

« Certains partis n'accordent pas une place de choix à la femme. Ils ne font que l'instrumentaliser pour servir aux fins politiques profitables aux hommes.⁴² »

« Le gouvernement ne favorise pas les femmes lors de nominations à des fonctions de direction comme dans les entreprises du portefeuille de l'Etat et l'administration territoriale.⁴³ »

« Les femmes sont nombreuses au sein des partis politiques comme dans des associations citoyennes. Curieusement, elles demeurent minorisées dans les instances de commandement à cause du système politique asphyxiant leur progrès en politique.⁴⁴ »

« Le mode de scrutin ne favorise pas l'émergence politique des femmes, car il joue à l'avantage des hommes que des femmes.⁴⁵ »

La lecture des réponses des enquêtés met en lumière le fait que le déséquilibre de la représentation des femmes est aussi justifié par un cadre institutionnel non contraignant à la promotion des femmes en politique. Ce déséquilibre persiste jusqu'aujourd'hui. Pour illustration, le gouvernement mis en place le 5 février 2007 comptait de 15% contre 11% à celui du 26 novembre 2007. Au gouvernement du 26 octobre

⁴² Entretien accordé par une femme, membre d'un parti politique à Goma, le 19 novembre 2022

⁴³ Entretien accordé par une femme membre de la société civile à Goma, le 19 novembre 2022

⁴⁴ Entretien accordé par un homme, membre de la société civile à Goma, le 19 novembre 2022

⁴⁵ Entretien accordé par une femme politique à Goma, le 19 novembre 2022

2008, elle était de 10,9% tandis qu'à celui du 19 février 2010, elle était évaluée à 11,3% contre 10,6% du Gouvernement du 11 septembre 2011. Quant aux élections législatives du 28 novembre 2011, les femmes n'étaient que 8,4 % à l'Assemblée nationale et 4,6 % au Sénat ; le Gouvernement Samy Badibanga en comptait seulement 11,94% contre 10,17% au Gouvernement Bruno Tshibala. Pour ce qui est des mandataires publics, la femme représentait 7,9% ; et parmi les Secrétaires généraux de l'Administration publique, elle représentait 12,7%. Au Gouvernement du 28 avril 2012, elle était de 2,2% contre 3,29% à celui du 7 décembre 2014. Par ailleurs, l'accord politique du 18 octobre 2016 avait, à son tour, mis en place un Gouvernement de transition dont la représentation féminine était remontée à 5,36%. Plus récemment encore, les candidatures féminines à la triple élection du 30 décembre 2018 n'ont pas marqué des progrès attendus. A la législative nationale, la représentativité féminine totale a été faiblement évalué à 10,3%. Dans les Assemblées provinciales, elle n'a pas dépassé 12%. Aucune femme n'a été élue Gouverneur de province. Dans le Gouvernement de coalition FCC-CACH du 26 août 2019, la représentativité féminine était de 17% contre 27% au Gouvernement mis en place le 12 avril 2021.⁴⁶ Avec les élections des gouverneurs réorganisées en 2022, 4 femmes ont été élues gouverneures de province.

Ces illustrations empiriques remontent à la surface un fossé entre le cadre institutionnel existant, à première vue favorable à la participation politique des femmes, et la réalité qui elle, est démesurément son

⁴⁶Ph. Ahadi Senge Milemba, « Au-delà des caravanes et du folklore, agir dans les avenues du pouvoir pour endiguer la phallocratie au Congo », *Akofena* | Spécial n°006, Vol. 2, septembre 2022, pp.278-279.

opposé. Cette volonté politique « textuelle » est privée des moyens de sa matérialisation dans la vie politique congolaise en faveur de la parité homme-femme. Si nous voulons élever nos standards de vie, il est une nécessité que la femme soit placée dans les meilleures conditions de participation politique. A cet effet, il convient de ne pas sous-estimer l'impact du mode de scrutin. Le scrutin de liste peut permettre d'élargir l'accès des femmes aux mandats électifs, si et seulement si les listes sont zébrées ou que les femmes sont placées en tête de liste.

Dans le focus group organisé le 19 novembre 2022 à Goma, la loi électorale n°22 029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi électorale n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiées par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/001 du 12 février 2015 et loi n°17/013 du 24 décembre 2017⁴⁷ a fait l'objet d'échanges. Quelques opinions qui en sont sorties sont très révélatrice :

« Comparativement aux lois électorales précédentes, celle du 29 juin 2022 apporte quelques innovations quant à la promotion de la participation politique de la femme. Mais elle reste aussi limitée, car l'article 13 de la loi électorale n'est pas contraignante des listes paritaires. »

⁴⁷ Cabinet du Président de la République, « Loi électorale n°22 029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi électorale n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiées par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/001 du 12 février 2015 et loi n°17/013 du 24 décembre 2017 », in *Journal officiel*, 63^{ème} Année, numéro spécial, 5 juillet 2022.

« Cette loi électorale constitue un réel espoir pour l'observance de la parité en RDC. Cependant, un élément important a été omis, c'est le caractère obligatoire des listes paritaires ! Et donc, il y aura des listes sans la parité et elles seront acceptées avec le paiement de la caution ! »

« Le fait que la liste qui alignera 50 % au minimum de femmes dans une circonscription ne paiera pas la caution, est une innovation en faveur de la participation politique des femmes congolaises. »

« La loi électorale du 29 juin 2022 offre une opportunité d'éclosion aux ambitions politiques des femmes, car l'article 13 dispose qu'une liste électorale contenant 50% de femmes est admise sans cautionnement. »

Toutes les opinions reconnaissent l'innovation de la loi électorale n°22/029 du 29 juin 2022 contenue en son article 13 comme suit : *« Aux termes de la présente loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques, les regroupements politiques ou le candidat indépendant. Chaque liste est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne avec handicap. La liste qui aligne 50% au minimum de femmes dans une circonscription est exemptées du paiement du cautionnement.⁴⁸ »* Cependant, la loi n'en

⁴⁸ Cabinet du Président de la République, « Loi électorale n°22 029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi électorale n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiées par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/001 du 12 février 2015 et loi n°17/013 du 24 décembre 2017 », in *Journal officiel*, 63^{ème} Année, numéro spécial, 5 juillet 2022.

fait pas une contrainte aux partis politiques, au regroupements politiques et aux candidats indépendants.

B. Opportunisme politique des femmes

Cherchant à déterminer les obstacles d'ordre politico juridique à la participation politique des femmes, les opinions des interviewés ont mentionné l'opportunisme politique des femmes, en ces termes :

« On l'a vue, la sélection politique se base sur un certain nombre de critères dont l'ambition politique exprimée, la notoriété auprès de son électorat, la capacité financière, le tribalisme et même la parenté. Les deux derniers critères, malheureusement d'usage régulier, sont contreproductifs quant à la sélection des femmes sur les listes des partis.⁴⁹ »

Les échanges en focus group remontent à la surface l'opportunisme politique des femmes comme une des entraves à leur participation politique. Dire des femmes en politique qu'elles sont opportunistes revient tout naturellement à accepter qu'elles soient sans ambition politique ; qu'elles fassent la politique sans en avoir l'appétit. A cet effet, elles n'hésitent pas, à l'occasion, à revenir sur leur raison d'être en politique ; à se désengager de la politique au premier échec électoral ou choc politique. Elles sont sans endurance dans l'univers politique. L'opportunisme des femmes en politique se manifeste aussi par les allégeances sociopolitiques, leur présence sur des listes électorales des partis politiques ou des regroupements politiques étant l'œuvre de la consanguinité ou du tribalisme.

⁴⁹ Focus group organisé à Goma, le 18 novembre 2022

Ces critères de sélection confirment l'opportuniste politique des femmes d'autant plus que certaines listes des partis politiques ou regroupements politiques comptaient un père en tête, et les enfants, suppléants ; un mari, en tête, la femme ou l'enfant colistier ; une femme en tête, d'autres femmes, membres de sa communauté ethnique, suppléantes. Cette réalité laisse penser que le microcosme sociopolitique congolais n'est pas encore à l'abri des enjeux subjectifs qui sous-tendent la composition des listes électorales des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats indépendants ; et constituent des obstacles à l'accession des femmes aux mandats électifs.

D. Défaut des stratégies mobilisatrices de l'électorat

Le défaut des stratégies mobilisatrices de l'électorat est également ressorti des opinions des parties prenantes lors des échanges en focus group⁵⁰ :

« Nous avons vu les femmes battre la campagne électorale sans préparation, sans détermination, sans être originales. Généralement, elles étaient ordinaires. A voir leur manière de battre campagne, elles n'étaient ni préparées, ni disposées à l'emporter ; plutôt, elles ont donné l'impression de faire la politique sans intérêt... »

« L'impression que les femmes ont donné aux élections de 2018 comme dans le quotidien politique congolais est de se lancer en

⁵⁰ Focus group organisé à Goma, le 18 novembre 2022.

politique dans la perspective de faire présence que de lutter sans relâche. »

Cette crise des stratégies mobilisatrices de l'électorat est une conséquence de l'opportunisme en politique, car les femmes opportunistes sont inconstantes, inconsistantes et sans inspirations pour assoir des stratégies d'influence des électeurs, leur faire adhérer ou soutenir leurs actions et programmes politiques. Pourtant, la stratégie constitue avant tout un outil intelligent de conquête du champ électoral à préparer et à évaluer constamment l'efficacité afin de gagner le pouvoir ou de s'y maintenir. Par elle, les acteurs politiques visent à construire une bonne image, à agir sur l'opinion et à modifier les comportements de l'électorat.

C. Absence dans les instances partisanes de décision

Le défaut de présence des femmes dans les instances partisanes de décision passe pour un autre défi relevé par les parties prenantes réunies en focus group⁵¹ :

« Nous voyons les femmes nombreuses dans les associations citoyennes, dans les associations humanitaires, sociales et des droits des femmes ; nous les voyons aussi nombreuses dans les formations politiques comme les partis politiques, les regroupements politiques, les fondations des hommes politiques, les amis de tel ou tel autre homme politique, mais

⁵¹ Focus group organisé à Nyiragongo, le 17 novembre 2022

cela n'a pas encore influencé leur sélection et nomination à des postes de décision. »

« Malgré le nombre important de femmes dans les partis politiques, il leur manque une présence significative. Parce qu'elles ne cotisent pas comme les hommes, et en cas de cotisations spéciales, elles se manifestent difficilement. Aussi, ne défendent-elles pas des idées fortes, et relâchent-elles au moindre secousse politique, blocage et/ou intimidation. »

Ces opinions démontrent que la présence massive des femmes dans la vie associative et partisane, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national, ne se prolonge pas en politique où elles ont une faible représentation. Sachant qu'« en politique, les décisions se prennent par un petit nombre d'acteurs de sorte que leurs opinions et leurs particularités personnelles peuvent influencer de façon significative la prise de décision⁵² », il revient donc aux femmes de gagner l'influence dans leurs formations politiques respectives. Cet engagement consisterait en une progression pyramidale au sein des instances partisans : des sections locales à l'exécutif national. Cette nouvelle stratégie de participation politique est susceptible de la maximalisation des femmes en politique et du forgerment d'une place parmi la minorité qui décide. Cela est d'autant plus prouvé « que le recrutement des animateurs des institutions est resté fonction des logiques machistes, les femmes, en tant que catégorie sociale dominée, stigmatisée et marginalisée, demeurent le maillon le plus faible du système

⁵² D. Moniere & J.H. Guay, *Introduction aux théories politiques*, Québec Amérique 1987, p.106.

conventionnel de distribution des responsabilités institutionnelles pour une société égalitaire en genre.⁵³ »

2.3. Obstacles d'ordre économique

Les entraves des femmes dans la vie politique congolaise résultent aussi de la pesanteur économique telle que ressortie des opinions recueillies du focus group organisé à cette fin⁵⁴ :

« Les femmes sont pauvres et tout le monde le sait. Cela les handicape terriblement en politique, qui est aussi un univers où le rapport des forces économiques joue pour beaucoup. »

« L'insuffisance des ressources financières qui caractérise les femmes les décourage de s'investir activement en politique. C'est un obstacle géant qui marginalise les femmes en politique. C'est encore la même difficulté qu'éprouvent les militantes à faire entendre leur voix dans les organisations politiques. »

« Comme on l'a vu lors du double scrutin organisé en décembre 2018, l'insuffisance des moyens matériels accompagnant l'insuffisance des ressources financières, est un grand handicap à l'accession des femmes aux fonctions électives. Avec cette difficulté, les femmes ne peuvent pas se mouvoir au même rythme que les hommes pour battre la campagne électorale.

⁵³ Ph. Ahadi Senge Milemba, « Au-delà des caravanes et du folklore, agir dans les avenues du pouvoir pour endiguer la phallocratie au Congo », *Akofena | Spécial n°006*, Vol. 2, septembre 2022, p.276.

⁵⁴ Focus group organisé à Goma, le 19 novembre 2022

Celle-ci exige des gros moyens financier et logistique que malheureusement les femmes n'ont pas jusque-là. »

« Au regard de la conjoncture socioéconomique propre au Congo, l'engagement politique des femmes cautionnerait tout simplement le sacrifice de la vie de leurs petites familles. Ce sont elles d'abord le pilier économique de la famille par leurs petits commerces, mais aussi la précarité des conditions de vie ne leur permet pas de fréquenter les structures d'assistance comme les crèches ou les haltes-garderies pour s'engager décidément en politique. »

Les regards croisés des enquêtés mettent l'accent sur la pauvreté des femmes comme entrave à leur engagement politique. En effet, l'insuffisance des moyens matériels et financiers les décourage de s'investir activement en politique. Les difficultés qu'elles éprouvent à supporter les frais pour le dépôt de leur candidature, par exemple, et à assurer, par la suite, la campagne électorale dans un contexte congolais de « dons et cadeaux » à l'électorat, lèsent leur engagement politique. Pour appuyer leur engagement politique, les parties prenantes à cette enquête ont à l'unanimité « *accusé la modicité du soutien disponible le qualifiant de non proportionnel aux besoins de la cause.*⁵⁵ » En d'autres termes, l'appui financier reçu n'était pas à la mesure des défis à affronter sur le marché électoral, surtout que ce dernier était calqué sur l'achat des consciences de l'électorat.

⁵⁵ Focus group organisé à Goma, le 19 novembre 2022.

Par ailleurs, dans les pays où les campagnes sont financées par les partis politiques, les femmes ne bénéficient pas d'un soutien financier particulier. Il arrive que cette égalité de traitement pose problème dans la mesure où les femmes disposent souvent de ressources moindres et de réseaux de soutien moins étendus que ceux des hommes⁵⁶. D'où, la nécessité de renforcer le pouvoir économique des femmes à les former et initier à des activités d'autonomisation financière ou d'indépendance financière liée à une profession rémunérée.

⁵⁶ H. Martinez, *La femme dans la vie politique*, Rapport présenté à l'occasion de la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Libreville (Gabon) 3 juillet 2007, p.3.

3. Voies nouvelles à exploiter pour améliorer la participation politique des femmes

Parler de voies nouvelles à exploiter revient à réinventer les stratégies d'accès des femmes aux mandats électifs aux élections à venir. A cet effet, les opinions des enquêtés ont remonté à la surface quelques stratégies pour accroître la participation des femmes à la vie politique comme suit :

« Il n'est pas aisé aujourd'hui de changer la tendance selon laquelle la présence massive des femmes dans les organisations sociales et politiques ne se reproduit pas dans les instances de prise de décision. Pour arriver à changer ce cap, il faudra, à mon avis, trouver des femmes impliquées et appliquées dans la vie politique par vocation.⁵⁷ »

« Vue que les femmes sont limitées en politique par l'insuffisance de moyens matériels et financiers, il serait juste qu'elles soient financées exceptionnellement et accompagnées.⁵⁸ »

« ... si les femmes sont placées en tête des listes des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats

⁵⁷ Entretien accordé par un homme, membre d'un parti politique à Goma, le 19 novembre 2022

⁵⁸ Entretien accordé par une femme, actrice politique à Goma, le 19 novembre 2022

indépendants, elles peuvent s'en sortir engagées activement dans la vie politique. Le contraire c'est les décourager tout simplement.⁵⁹ »

« ... nous pensons qu'il est temps de faciliter l'accès des femmes aux médias pour se faire connaître et disséminer leurs ambitions et projets pour la société. Aussi faudra-t-il organiser l'éducation électorale continue, respecter leurs droits et briser les représentations caricaturées qui pèsent sur elles.⁶⁰ »

La lecture faite de ces opinions permet de dégager sept principales stratégies de renforcement de la participation politique des femmes congolaises.

- Organiser des campagnes de sensibilisation des femmes dans les médias, écoles, universités, églises, mosquées et autres espaces publics à faire la politique par vocation. Les organisations non-gouvernementales internationales et nationales, les organisations politiques (partis et regroupements politiques), le gouvernement national comme provincial peuvent en être des leviers. Cette stratégie est une réponse à l'opportunisme des femmes en politique, identifié comme une des entraves à leur engagement politique actif. En effet, la vocation du politique témoigne d'un intérêt, aspiration, inclination ou, en un mot, une prédisposition des femmes à l'endroit des activités politiques partisans et, plus globalement, de la politique. Par elle, les

⁵⁹ Entretien accordé par une femme, agent de l'administration publique à Goma le 19 novembre 2022

⁶⁰ Focus group organisé à Goma, le 19 novembre 2022.

femmes se sentent appelées à faire la politique, non pas comme des charriots à tirer, mais comme une activité par laquelle elles sont tout autant prédestinées à un rôle politique.

- Financer et accompagner les candidatures féminines est une stratégie pour laquelle les enquêtés ont aussi opté. Cette stratégie consiste, d'abord, à soutenir financièrement et professionnellement (tutorats, constitution de réseaux, coaching et conseils) les femmes dans la vie politique. Ensuite, les valoriser en vue de lever les entraves qui se dressent à leur engagement politique. En fin, de leur permettre d'accéder à toutes les fonctions gouvernementales, parlementaires et parmi celles des dirigeants élus des institutions territoriales comme la province, la ville, la commune, etc. Elle peut être portée par le financement public⁶¹, les cotisations des militants(es) du parti comme l'aide des partis partenaires au plan régional et international, des entreprises (publiques et privées); des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Plus particulièrement, la candidate peut, elle-même, contribuer à sa propre campagne par ses économies, l'aide de sa famille, de ses amis, etc.
- Placer les femmes en tête des listes électorales des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats indépendants en est une autre stratégie ressortie des opinions des interviewés. En effet, prévoir une disposition de la présence égale des hommes et des femmes sur les listes électorales et

⁶¹ Cf. Cabinet du Président de la République, « Loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques », in *Journal Officiel de la République démocratique du Congo*, n°13 du 1er juillet 2008, col.5.

accorder la tête de liste aux femmes est susceptible de promouvoir les candidatures féminines.

- **Accessibilité des femmes aux médias :** Le fait que les femmes n'ont pas bénéficié d'un soutien médiatique important a constitué un de leurs grands handicaps sur le marché électoral. Aujourd'hui, les médias constituent un outil incontournable de l'arène politique. Ils sont devenus une véritable arme du marketing électoral pour influencer l'opinion et en particulier les électeurs. Pour cela, leur accès est important afin de toucher le plus de personnes. Elle doit être l'œuvre du pouvoir public à travers une législation nationale garantissant le juste accès des femmes et des hommes aux médias. Les institutions d'appui à la démocratie comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) chargée de la régulation des médias. Cette lutte peut être aussi portée par des organisations internationales (ONU Femme) et nationales (Association des femmes des médias, AFEM en sigle), vouées à la cause des femmes. Bien plus, l'effort des femmes à se mobiliser et se déployer continuellement dans l'ensemble des médias - écrits, visuels, audio et électroniques demeure la cime de leur marketing politique.
- **L'éducation électorale continue :** Elle a lieu avant, pendant et après les élections, au travers des appareils idéologiques d'Etat, tels que les églises, les écoles, les universités, les associations ou les organisations non gouvernementales, les médias - écrits, visuels, audio et électroniques, etc. Des sessions de formation et d'information, café-débats, ateliers de formation, émissions

radiotélévisées, des vidéos à circuler dans les réseaux sociaux y sont exploitables. Elle pousserait les femmes à la prise de conscience du rôle qu'elles sont appelées à jouer au quotidien dans la vie politique de société.

- Respecter les droits des filles et des femmes est une stratégie que seule une volonté ou un consensus politique forts, qui se traduit à la fois par des dispositions constitutionnelles ou législatives en faveur de la participation des femmes ; par la mise en place de structures dédiés aux droits et à la cause des femmes et par un soutien des partis à la politique de promotion des femmes à travers les investitures qu'ils accordent, permettent d'améliorer de manière sensible la présence des femmes dans les assemblées.⁶²
- Briser les représentations caricaturées des femmes est aussi une des stratégies possibles du relèvement des entraves qui discriminent les femmes dans l'univers politique congolais.

⁶² H. Martinez, *La femme dans la vie politique*, Rapport présenté à l'occasion de la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Libreville (Gabon) 3 juillet 2007, p.3.

Conclusion et pistes d'action pour accroître la participation politique des femmes

Tant il est vrai que la participation politique des femmes est devenue une réalité dans le microcosme sociopolitique congolais car garantie par un cadre légal ; il est tout autant vrai qu'elle est truffée d'obstacles de plusieurs ordres qui agissent comme des freins à son progrès.

Cette étude s'est limitée à l'examen des obstacles à la participation des femmes à la vie politique congolaise, parce qu'il s'agit d'un droit politique reconnu et un aspect significatif dans les démocraties représentatives comme la nôtre. Par la démarche méthodologique qualitative, l'étude a démontré que la participation des femmes à la vie politique congolaise est entravée par l'entretien des pesanteurs socio culturelles, politico juridiques et économiques qui rendent déficitaire leur représentation dans toutes les fonctions électives et gouvernementales. Ces entraves demeurent encore importantes, mais pas du tout insurmontables, car la participation politique des femmes demeure un principe démocratique fondamental dans les démocraties de Lumière. Leur possibilité de participer à la vie politique, de la façonner et de l'influencer en est une des conditions, aujourd'hui, irrévocables.

Cependant, la participation politique des femmes ne s'arrête pas aux dispositifs participatifs tels que participer à des réunions de réflexion,

de discussion collective et des manifestations d'intérêt, militer, etc. Elle convole en justes noces avec le droit de vote et de se porter candidate sans discrimination. Cela suppose que les femmes ont le droit, les possibilités, la place, les moyens et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux élections en tant qu'électrice et candidate pour influencer la vie politique nationale. Aussi, ont-elles droit à une protection qui garantit l'exercice de leur droit politique et, en cas de violation, à l'accès à des voies de recours justes.

Pour tenter de cerner une clef importante de contournement des entraves identifiées, les actions tendant à accroître la participation des femmes dans la vie politique ont été regroupées en deux catégories et concernent la capacitation et le plaidoyer.

A. Les actions relatives à la capacitation :

- Sensibiliser les catégories féminines à accroître le niveau d'instruction et à combattre l'analphabétisme des femmes ;
- Capaciter les femmes par la vulgarisation des lois qui protègent leurs droits ;
- Conscientiser les femmes à l'entretien de la solidarité et tolérance entre elles pour la cause de la parité dans les institutions politico administratives nationales, provinciales et locales ;
- Organiser des sessions de conscientisation des femmes pour que leur supériorité numérique dans les organisations citoyennes et partisanses soit prolongée dans les échelles de gestion de l'Etat ;

- Appuyer les femmes à étendre leur ambition politique à toutes les fonctions électives, du sommet de l'Etat jusqu'à l'échelon le plus bas, et à lutter contre l'opportunisme en politique ;
- Eduquer les hommes et des femmes au changement des mentalités et des comportements concernant les normes sociales néfastes au statut de femmes candidates ;
- Appuyer les réseaux de catégories féminines à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux médias comme outil de stratégie politique et de marketing électoral ;
- Renforcer les capacités les femmes notamment pour relever et consolider leur pouvoir économique au travers de diverses sessions de formations à l'autonomisation financière et de lutte contre la pauvreté ;
- Vivement, une éducation électorale continue est à organiser à l'attention des hommes et surtout des femmes.

B. Les actions relatives au plaidoyer :

- Influencer le pouvoir législatif et la CENI en vue de gagner le « caractère obligatoire » de la parité sur les listes électorales assorti d'un traitement préférentiel sous forme de gratifications financières.
- Persuader les instances législatives, exécutives et partenaires nationaux et internationaux à apporter aux femmes candidates un soutien financier et professionnel particulier en vue de leur progrès en politique ;

- Appuyer les organisations féminines à gagner un mécanisme d'incitation (au-delà de l'exemption du paiement du cautionnement) en direction des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats indépendants qui établiraient les femmes en tête des listes électorales ;
- Influencer les instances partisans à accorder aux femmes plus de poids politique et de voix dans les instances décisionnelles des partis politiques ;
- Persuader les pouvoirs législatif et exécutif à améliorer le cadre légal en amendant les aspects qui affectent la participation des femmes à la vie politique, et animer la dynamique de l'évolution des questions des droits des femmes et de la parité.

Bibliographie

Ahadi Senge Milemba Ph., « Au-delà des caravanes et du folklore, agir dans les avenues du pouvoir pour endiguer la phallocratie au Congo », *Akofena* | Spécial n°006, Vol. 2, septembre 2022.

Ahadi Senge Milemba Ph., « Parité homme-femme en RD Congo : Vers quel ordre sociopolitique ? », *Congo-Afrique*, Numéro 533, Mars 2019.

Cabinet du Président de la République, « Constitution de la République démocratique du Congo », in *Journal Officiel de la République démocratique du Congo*, 47^{ème} année, Numéro spécial, Kinshasa-18 février 2006.

Cabinet du Président de la République, « Loi électorale n°22 029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi électorale n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiées par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/001 du 12 février 2015 et loi n°17/013 du 24 décembre 2017 », in *Journal officiel*, 63^{ème} Année, numéro spécial, 5 juillet 2022.

Cabinet du Président de la République, « Loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques », in *Journal Officiel de la République démocratique du Congo*, n°13 du 1er juillet 2008, col.5.

Douillet, A.-C., « Chapitre 1. La participation politique dans les démocraties représentatives », *Sociologie*

politique. Comportements, acteurs, organisations, sous la direction de Douillet Anne-Cécile. Armand Colin, 2017.

Göhler G., « La représentation politique dans la démocratie », *Trivium* [En ligne], 16 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.4803>.

<https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo>, consulté le 8 Mars 2023.

<https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-le-taux-danalphabetisme-seleve-a-291-gouvernement-et-unesco-mobilises-contre-ce-fleau/>, consulté le 8 Mars 2023.

Lefebvre R. et Nonjon M., « La démocratie locale en France : ressorts et usages. », *Sciences de la société*, n°60, 2003.

Martinez H., *La femme dans la vie politique*, Rapport présenté à l'occasion de la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Libreville (Gabon) 3 juillet 2007.

Moniere D. & Guay J.H., *Introduction aux théories politiques*, Québec Amérique, 1987.

Nay O. (SD.), *Dictionnaire de science politique. Vie institutionnelle*, 4^e édition, Paris, Dalloz, 2017.

Paxton P. et Hughes M.M. (Eds.), *Women, Politics, and Power. A Global Perspective*. Los Angeles, Pine Forge Press, 2007.

Pitkin, H. F. « La représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 50, no. 2, 2013.

PNUD, Rapport sur le développement humain 2020.

Profil genre République démocratique du Congo, 2016.

RDC, *Plan d'action national de mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre*, Octobre 2010.

RDC, Politique Nationale du Genre (première partie).

Union Congolaise des Femmes des Médias, Freins à la participation politique des Congolaises, notamment en période électorale, Rapport d'étude - Juillet 2017.

Vianes M., *Les nouveaux costumes des phallocrates, Colloque Vieux murs, nouvelles frontières*, La Garde. [En ligne], consultable sur URL : www.regardsdefemmes.f2006), consulté le 2 octobre 2022.